

LA FÉDÉRATION HORLOGÈRE

SUISSE

ABONNEMENTS

Un an Six mois:

Suisse Fr. 6.— Fr. 3.—
Union postale » 12 » » 6 »

Les abonnements étrangers se paient d'avance.

DANIEL JEAN RICHARD

Paru le Jeudi et le Dimanche à la Chaux-de-Fonds

On s'abonne à tous les bureaux de poste.

ANNONCES

suisses 20 d., offres et demandes
de place 10 ct. la ligne,
étrangères 25 centimes la ligne

Les annonces se paient d'avance

Organe de la Chambre suisse de l'Horlogerie, des Chambres de commerce, des Bureaux de contrôle et des Syndicats professionnels.

Les Consulats suisses à l'étranger reçoivent le journal

Bureau des Annonces: HAASENSTEIN & VOGLER, 49, rue Léopold Robert, LA CHAUX-DE-FONDS et succursales en Suisse et à l'étranger

Fédération des Syndicats ouvriers horlogers

Comité central

Bienn, le 21 avril 1908.

Monsieur Fritz Huguenin,
Rédacteur de la *Fédération horlogère*,
La Chaux-de-Fonds

Monsieur,

Seriez-vous assez aimable, de faire insérer
l'article ci-dessous dans votre estimé journal.
Merci d'avance et bonnes salutations.

FRITZ WYSHAAR.

Réponse du Comité central de la Fédération des ouvriers horlogers, à l'article paru dans le numéro du 16 avril de «La Fédération horlogère», sous le titre «A propos d'une circulaire de la Fédération des ouvriers horlogers».

Le Comité central se voit obligé de répondre à cet article, dans lequel on critique une circulaire parue dans *La Solidarité horlogère* du 11 avril et qui a été reproduite dans *La Fédération horlogère* du 16 avril.

Nous constatons avec regret que la circulaire du Comité central a été mal comprise. Nous sommes tout à fait d'accord avec *La Fédération horlogère*, pour admettre que le Comité central, le secrétaire permanent et les comités de sections ne peuvent s'ingérer dans toutes les petites réclamations faites aux fabricants d'horlogerie. Encore moins voudrions-nous que les ouvriers ne parlent plus à messieurs leurs chefs ou vice versa. Nous désirons nous-mêmes que la bonne harmonie existe entre les deux parties, ce qui n'est malheureusement pas toujours le cas.

Mais si le Comité central s'est permis d'adresser une circulaire aux ouvriers syndiqués, le motif en est que des fabricants se sont permis de discuter ou de tenter de discuter des modifications de prix, directement avec leur personnel et en lui disant que point n'était besoin d'avertir les comités respectifs ou le secrétaire permanent, vu qu'ils avaient toujours vécu en bonne harmonie avec leurs ouvriers. Voilà le seul motif de notre circulaire.

Heureusement que les ouvriers savent

très bien où est leur devoir envers la Fédération; et si pour le leur rappeler, nous avons lancé notre circulaire, nous osons dire que c'était pour le bien des deux parties, pour le maintien des prix actuels de la main-d'œuvre, ce qui permettra aux fabricants de maintenir leurs prix de vente.

Nous espérons que ces explications seront jugées suffisantes et que toute fausse interprétation de notre circulaire sera dissipée.

Bienn, le 21 avril 1908.

Au nom du Comité central:

FRITZ WYSHAAR,
secrétaire permanent.

Nous nous félicitons d'avoir donné au Comité central de la Fédération des ouvriers horlogers, l'occasion de dissiper le malentendu qu'a fait naître sa récente circulaire.

Réduites aux discussions éventuelles sur des questions de salaires et de tarifs, les recommandations faites aux ouvriers horlogers syndiqués, sont légitimes.

Comme nous le disions dans les commentaires dont nous avons accompagné la publication de la circulaire qui fait l'objet de ce débat, tout ce qui a trait à l'observation des clauses des contrats collectifs, est du ressort des comités des associations qui les ont conclus.

Nous constatons que le Comité central de la Fédération des ouvriers horlogers reconnaît implicitement qu'il serait abusif d'aller plus loin.

Mais nous ne voulons pas clore cette discussion, sans féliciter le Comité central pour sa lutte contre les tentatives, — rares, nous l'espérons, — de baisses des salaires ouvriers.

Nous savons bien que dans les périodes d'affaires calmes, la tentation existe, pour les uns, d'offrir la main-d'œuvre à prix réduit, dans le but d'accaparer le travail; pour les autres, d'imposer des baisses de salaires aux ouvriers qui leur réclament du travail. Il faut, des deux côtés, réagir énergiquement contre ces pratiques coupables, qui n'améliorent en rien la situation générale des affaires: bien au contraire, puisqu'elles permettent à certains fabricants de

provoquer la dégringolade des prix de vente, et cela sans que l'on vende, au total, une montre de plus.

Et puis, un fabricant digne de sa situation peut-il vraiment s'employer à diminuer le taux actuel des salaires, alors que nos ouvriers souffrent déjà d'une réduction du quart ou du tiers du temps de travail?

Le Congrès ouvrier suisse

Le congrès ouvrier suisse, qui s'est réuni à Bienn le lundi de Pâques, le 20 avril, a discuté l'ordre du jour suivant:

L'assurance-maladie et accidents. Rapporteurs MM. H. Scherrer à St-Gall et J. Sigg à Genève.

Les atteintes au droit de coalition et de grève des ouvriers. Rapporteurs MM. Otto Lang à Zurich et A. Brüstlein à Berne.

Nomination du secrétaire ouvrier.

Election du comité central de la Fédération ouvrière suisse.

Pour l'assurance-maladie et accidents, M. H. Scherrer présente les propositions suivantes:

Le congrès ouvrier suisse du 20 avril 1908 à Bienn, accueille avec satisfaction le projet qui a été déposé et se place, au point de vue des principes, sur le même terrain que son auteur.

En ce qui concerne l'assurance-maladie, il value les dispositions qui disent:

Que les cantons et les communes peuvent déclarer obligatoire l'assurance-maladie, ou pour tout le monde, ou pour des classes spéciales de la population et que la Confédération les appuie encore de façon spéciale quand ils organisent l'assurance des non-possédants;

Que la reconnaissance d'une caisse ne peut être refusée ensuite de son caractère professionnel, politique ou religieux;

Que le libre passage est rendu plus facile, et que l'assurance des femmes est subventionnée par une plus haute contribution de la Confédération.

En ce qui concerne l'assurance-accidents, le congrès ouvrier désire:

Que, dans le conseil d'administration de l'assurance, la classe ouvrière ait une représentation conforme à sa force et que la majorité ne soit donnée à aucun groupé d'intéressés;

Que les métiers qui sont soumis aux lois sur la responsabilité civile soient soumis à l'obligation de l'assurance, quel que soit le nombre des ouvriers qu'ils occupent;

Que rentrent dans l'assurance, non seulement les accidents survenus en dehors de l'exploitation, mais encore les maladies professionnelles,

et que soit maintenue l'actuelle procédure d'enquête.

Il demande ensuite, et cela résolument, dans l'intérêt de la loi elle-même, que l'indemnité de maladie consécutive d'un accident soit fixée à 70, effectivement à 80% (?) et la rente maximale d'accident au 70% du salaire, taux auquel devraient être rendues égales les rentes aux survivants.

Il désire que l'on ajoute au tribunal d'assurance prévu une deuxième instance et une procédure gratuite.

Le congrès ouvrier exprime le vif désir que l'on tienne compte de ses modestes revendications. Ainsi, la loi sur l'assurance maladie et accidents prendrait, dans les discussions ultérieures, une forme telle que la classe ouvrière organisée dans la Fédération ouvrière suisse, pourrait prendre position pour elle, en rangs serrés, et prendre part aussi à son couronnement futur.

Eu ce qui concerne les atteintes au droit de coalition, M. O. Lang présente les thèses suivantes, dont nous résumons un peu la phraséologie :

L'ordre économique capitaliste a conduit à un accroissement de la richesse sociale sans précédent.

Mais cet accroissement n'a pas profité au peuple tout entier. Il a conduit la plus grande partie de celui-ci à la dépendance économique, à la dépréciation de la valeur du travail de l'homme, au chômage, à la détresse.

Le seul préservatif contre les dangers du capitalisme est l'organisation ouvrière, tant professionnelle que politique.

Il est du devoir de l'Etat de contribuer au développement du mouvement ouvrier, ou tout au moins de ne pas lui imposer d'autres limites que celles du droit commun.

Les dispositions pénales édictées dans le but de « protéger la liberté du travail » sont en contradiction avec cette revendication. Elles punissent des actes qui, dans d'autres circonstances, restent impunis. Elles protègent le « renégat » et laissent l'ouvrier sans protection contre le patron.

M. Lang termine en faisant appel, contre ces tendances, non seulement aux ouvriers, mais à « tous les citoyens justes et équitables ».

Le Congrès a siégé sous la présidence de M. Schneeberger, député, 200 délégués étaient présents. L'assemblée a discuté d'abord, le matin, la position à prendre par la Fédération des syndicats ouvriers vis-à-vis des organisations qui ne lui appartiennent pas, ainsi qu'un certain nombre de propositions de différentes organisations relatives aux offices de conciliations et aux tribunaux d'arbitrage. M. Greulich, secrétaire ouvrier, a présenté le rapport, puis l'assemblée a voté, avec quelques modifications, les thèses présentées par le comité de la Fédération.

Dans la réunion de l'après-midi, qui a duré jusqu'à 7 heures, les délégués ont entendu les rapports sur la gestion du comité et ont abordé ensuite la question de la réorganisation de la Fédération des syndicats ouvriers, y compris toutes les propositions faites à ce sujet, ainsi que celles des ouvriers sur bois, tendant à dissoudre la Fédération des syndicats et à créer un cartel des organisations industrielles, renvoi des trois secrétaires, reprise de l'organe français *l'Exploitée*, etc. Plus de vingt orateurs ont pris la parole. Le comité et les secrétaires se sont défendus contre les accusations portées contre eux de divers côtés. Enfin, après quatre heures de discussion, l'assemblée a voté une proposition Grimm-Pechota-Greulich, disant que les différents comités centraux devront être invités, dans le délai de six mois, avec les organisations qui ne font pas partie de la Fédération, à une conférence, pour élabo-

rir un projet positif à soumettre à un congrès extraordinaire.

Voici d'autres détails sur le congrès :

M. Lang (Zürich), en ouvrant la séance, rappelle le 25^e jubilé de M. Deucher comme conseiller fédéral et fait l'éloge de ce magistrat, qui s'est toujours montré sympathique à l'Union ouvrière et lui a toujours témoigné une grande bienveillance.

M. le Dr Ceresole, auteur du projet d'assurance, assiste aux délibérations comme représentant du Conseil fédéral.

Le congrès élit comme président du congrès M. Lang (Zürich) et comme vice-présidents M. Reimann (Bienne) et M. le prof.-Dr Beck (Fribourg).

M. Reimann, syndic de Bienne, apporte au congrès les souhaits de bienvenue de la ville. Puis le congrès aborde la discussion du premier tractandum : *Assurance-maladie et accidents*.

M. Henri Scherrer, conseiller national, présente le rapport en allemand. Il accueille avec satisfaction l'œuvre nouvelle, qui constitue un premier pas vers la solution du grand problème. En ce qui concerne l'assurance-maladie, il relève, parmi les dispositions les plus satisfaisantes, celles qui permettent l'introduction de l'assurance obligatoire par les communes et les cantons, celles relatives à l'appui de la Confédération, à la reconnaissance des caisses sans exception de leur caractère professionnel, politique ou religieux, au libre-passage rendu plus facile, aux soins aux malades dans les régions agricoles écartées. En ce qui concerne l'assurance-accident, M. Scherrer expose également les vœux, déjà publiés, du congrès ouvrier.

M. Sigg, adjoint romand à Genève, rapporte en français, puis la discussion s'engage.

Mme Conzett (Zürich) et Mme Isler (Winterthour) présentent des propositions tendant à ce que les ouvrières soient mises sur le même pied que les ouvriers. Les rapporteurs se déclarent d'accord. M. Dübi, secrétaire général de l'Association suisse des entreprises de transport, présente un amendement tendant à ce que ce personnel ne soit pas compris dans l'assurance fédérale, mais reste placé, suivant son désir, sous les dispositions de la loi de 1905 sur la responsabilité civile. C'est autour de cet amendement que roule surtout la suite de la discussion. M. Scherrer, rapporteur allemand, estime que le personnel des entreprises de transport doit être compris dans l'assurance fédérale ; il conteste qu'il se trouve mieux des dispositions sur la responsabilité civile. MM. le Dr Feigenwinter (Bâle), Bürgler, chef de train, à St-Gall, Zingg (Berne), rédacteur Weber (St-Gall), Beck, prof., soutiennent l'amendement de M. Dübi, qui est combattu par MM. Huber, avocat à Roschach, Dr. Buomberger (Schaffhouse), et Berchtold (Zürich).

Finalement, la proposition de M. Henri Scherrer est adoptée par 186 voix contre 44 à l'amendement Dübi. Les amendements de Mme Conzett et Mme Isler sont également adoptés, puis les thèses de M. Scherrer, telles que nous les publions, sont votées à l'unanimité.

Le congrès passe ensuite à l'élection du comité central pour la nouvelle période. Le comité actuel est confirmé *in globo* et M. Greulich est réélu président par acclamations.

216 organisations, avec 352.700 membres, sont représentées au congrès par 300 délégués.

Dans la séance de l'après-midi, le congrès a abordé le deuxième tractandum : *Atteintes contre le droit de coalition et de grève des ouvriers*, rapporteurs MM. Otto Lang (Zürich) et Brüstlein, conseiller national (Berne). Les rapports et la discussion ont consisté surtout en une protestation contre les lois sur les grèves édictées dans certains cantons et contre la tendance à édicter des lois de ce genre, dans lesquelles les ouvriers voient une violation du principe de l'égalité de droits entre les citoyens. Socialistes et représentants des organisations chrétiennes-sociales ont échangé force explications. Finalement les thèses de M. Lang, amendés par MM. le Dr Buomberger (Schaffhouse) et Brüstlein, ont été adoptées à la presque unanimité.

M. le professeur Beck, qui présidait, a clos le congrès vers sept heures, en exprimant le vœu de voir aboutir le grand projet des assurances, qui doit être un grand bien pour l'ouvrier, et pour le mouvement ouvrier, sainement dirigé, aboutisse à la reconnaissance des droits des ouvriers.

A la Chambre suisse du commerce

Samedi 11 avril a eu lieu à Zurich, sous la présidence de M. H. Wunderly de Muralt, une séance de la Chambre suisse du commerce.

Vu la possibilité du développement des relations commerciales entre la Suisse et la Serbie, la Chambre du commerce a appuyé la création d'un consulat général honoraire suisse en Serbie.

Une proposition de créer une agence commerciale en Egypte a rencontré une certaine opposition. Cependant, il a été décidé d'y adhérer en principe.

M. le conseiller national Hirter a donné des explications au sujet de l'Exposition nationale suisse projetée à Berne pour 1913.

La Chambre du commerce s'est prononcée contre l'organisation sur la base internationale de certains groupes de l'exposition, estimant que l'exposition devra garder enfin son cachet national.

Elle s'est déclarée d'accord avec la position prise par le vorort de l'Union suisse du commerce et de l'industrie en ce qui concerne les priviléges douaniers dans les zones franches françaises.

La boîte de montre

Sous ce titre, un correspondant de la *Leipziger Uhrmacher-Zeitung* relève les défauts du boîtier de la montre actuelle, dont voici un résumé de ses réflexions :

La boîte de montre, en s'adaptant au mouvement respectif, s'est quelque peu transformée dans la forme. Dans sa construction même, la boîte de montre n'a cependant subi aucune amélioration en ce qui concerne les produits courants. Chaque horloger sait que la boîte de montre a bien des défauts, mais il serait puéril de les énumérer tous. Nous n'en relèverons que deux : premièrement, les boîtes les plus solides ne sont pas hermétiquement fermées à la poussière, celle-ci pénètre surtout par les charnières, et, deuxièmement, la montre n'a pas dans la poche la position qu'exige une marche de précision.

Dans la poche se forme constamment une fine poussière, qui pénètre dans le mouvement par les charnières. Cependant, si l'intérêt des horlogers exige qu'une montre ne dure pas indéfiniment, il est pourtant dans l'intérêt du progrès et du développement de l'industrie horlogère de créer des améliorations qui profitent à la généralité, et si ces améliorations peuvent réduire le prix qui favorise une augmentation de la consommation, la fabrication ne peut qu'y gagner.

Ces avantages ne sont pas les seuls que comporte l'innovation à apporter ; il y a également le côté décoratif de la boîte qui subirait une amélioration notable et augmenterait la consommation, car les nouveautés, sous une forme avenante, à prix bas, stimulent la vente.

Pour obvier à l'inconvénient des défauts signalés par le correspondant de la *Leipziger Uhrmacher-Zeitung*, celui-ci préconise la fabrication du boîtier en verre, en deux parties à rainures, réunies avec de la colle de poisson, que le non initié ne pourrait ouvrir ; le pendant constituerait une partie indépendante. Le fond du boîtier pourrait être doré à l'intérieur afin de ne laisser transparente que la partie réservée au cadran, ou seulement le bord et on obtiendrait ainsi une boîte galonnée. Ce dorage conserverait indéfiniment son brillant, puisque la dorure se trouverait à l'intérieur, à l'abri de toute détérioration. Il en sera de même pour la décoration, qui pourrait se faire d'une façon multiple et variée à l'intérieur du fond du boîtier, et si l'on polit des facettes on obtiendrait un effet splendide.

Pour les montres de prix, le cristal de roche trouverait son emploi et permettrait de voir le fonctionnement du mouvement. Il serait également loisible de munir de facettes le fond et le bord pour obtenir un riche effet.

Pour les montres très bon marché, la moitié du boîtier pourrait se faire en verre et l'autre moitié en matière galalith ; cette matière est dure, résistante et n'est pas inflammable ; elle ne

revient pas meilleur marché que le verre, mais permet la frappe et l'imitation de l'ambre, de l'écaille et de la malachite, si l'on fait abstraction de la transparence.

Le correspondant de la *Leipziger Uhrmacher-Zeitung* publie dans ce journal des croquis pour la construction des machines propres à la fabrication des boîtes de montres de poche en verre et les mets à la disposition, ainsi que ses conseils, de toute entreprise désireuse d'exploiter cette innovation.

La rédaction du journal précité fait remarquer que la proposition serait pratique si le mouvement n'avait pas besoin de réparation, mais qu'en attendant nous devons nous contenter, longtemps encore, de boîters à fermeture défectueuse, mais qu'on peut facilement ouvrir.

L'idée est, en effet, plus originale que vraiment pratique.

Concurrence déloyale

Un correspondant de la *Schweizerische Uhrmacher-Zeitung* proteste vivement, au nom des détaillants horlogers, au sujet d'une circulaire adressée de la Chaux-de-Fonds à toutes les sociétés de gymnastique en Suisse. Après avoir expliqué qu'il était gymnaste et qu'il cherchait à rendre service à ses collègues gymnastes en leur offrant une montre, l'auteur de la circulaire écrit :

« Chacun sait qu'il est difficile de se procurer une bonne montre. Celui qui ne peut pas mettre un prix élevé n'obtient rien qui vaille. Ceci est la conséquence à ce que les montres ont déjà passé par les mains de plusieurs marchands et courtiers avant de parvenir chez le détaillant; il est compréhensible que le prix d'une montre devient inabordable et trop élevé d'après sa valeur réelle, après que chacun a prélevé son bénéfice. Ainsi une montre bon courant, dont le prix de revient s'élève de 28 à 30 fr. est vendue en magasin de 50 à 60 fr. »

Le correspondant du journal précité ajoute que la montre offerte à 30 fr. par ce monsieur, membre honoraire de la société de gymnastique

« l'Abeille », peut être achetée chez chaque horloger-détaillant, en même qualité, de 20 à 24 fr. et que le dit gymnaste qui feint le désintérêttement spéculé, comme tant d'autres, sur la naïveté humaine.

France et Angleterre

Le *Daily Graphic* trouve ridicule que la France continue à appliquer à l'Angleterre des tarifs très protecteurs et qui, de plus, changent constamment. Il demande que l'on fasse de part et d'autre des efforts pour conclure des traités de commerce qui fixent les relations économiques des deux pays pour un laps de temps considérable. La base de ces traités pourrait être une réduction sur l'entrée en Angleterre des vins français et l'abolition des règlements français qui gênent la navigation et le commerce anglais.

Brevets d'invention

Horlogerie et Bijouterie

LISTE DES DESSINS ET MODELES

Prolongations.

N° 4976. 8 mars 1898, 8 h. p. — (III^e période 1908-1913). — 1 modèle. — Calibre de montre à répétition. — *E. Mathey-Tissot & Cie*, Ponts-de-Martel (Suisse); enregistrement du 27 mars 1908.

N° 9316. 4 février 1903, 7 1/2 h. p. — (II^e période 1908-1913). — 1 modèle. — Montre-pendulette. — *Société anonyme Vve Chs Léon Schmid & Cie*, Chaux-de-Fonds (Suisse). — Mandataire: A. Mathéy-Doret, Chaux-de-Fonds; enregistrement du 30 mars 1908.

N° 9381. 26 février 1903, 10 1/2 h. a. — (II^e période 1908-1913). — 1 modèle. — Calibre de montres de toutes grandeurs. — *Eug. Clémence-Beurret*, Chaux-de-Fonds (Suisse); enregistrement du 31 mars 1908.

Radiations.

N° 4878. 31 janvier 1898. — 1 modèle. — Calibre de montre répétition chronographe.

N° 9258. 16 janvier 1903. — 6 modèles. — Fonds de boîtes de montres décorés.

N° 9259. 16 janvier 1903. — 3 modèles. — Fonds de boîtes de montres décor genre chrysanthème.

N° 9264. 18 janvier 1903. — 6 dessins boîtes de montres.

N° 9273. 21 janvier 1903. — 3 modèles. — Calibres de montres.

N° 9280. 23 janvier 1903. — 4 modèles. — Calibre de montre.

N° 9292. 28 janvier 1903. — 1 modèle. — Fond de boîtes de montres décoré.

N° 9294. 28 janvier 1903. — 1 modèle. — Tour de pierriste (horlogerie).

N° 9302. 30 janvier 1903. — 22 dessins. — Planches contenant des reproductions de montres, montres-broches et montres-bracelets.

N° 9315. 31 janvier 1903. — 1 modèle. — Roue pour tour d'horlogers.

LISTE DES BREVETS D'INVENTIONS

Enregistrement.

Cl. 71 f, n° 40075. 27 avril 1907, 8 h. p. — Boîtes de montres de poche. — *Gustave Blunk*, Gr. Barlinge 65, Hanovre (Allemagne). Mandataire: E. Imer-Schneider, Genève.

Radiations.

Cl. 64, n° 32316. Mécanisme de remontage et de mise à l'heure pour montres-réveil.

Cl. 64, n° 38147. Mécanisme de remontage à bascule disposée sous la platine, avec couronne et rochet disposés dessus.

Cl. 64, n° 38358. Platine de montre.

Cote de l'argent

du 22 Avril 1908

Argent fin en grenailles . . . fr. 98.— le kilo
Argent fin laminé fr. 2.— par kilo de plus.

Change sur Paris fr. 100.20

BANQUE CANTONALE NEUCHATELOISE

NEUCHATEL LA CHAUX-DE-FONDS LE LOCLE

Ouverture de comptes-courants débiteurs et créditeurs. — Crédits documentaires. — Escrope et encasement de lettres de change. — Renseignements sur placements de fonds et renseignements commerciaux. — Achat, vente et garde de titres. — Location de coffres-forts. — Encasement de coupons. — Avances sur titres. — Emission de billets de dépôt 4% à 1, 2 et 3 ans. — Prêts hypothécaires et sur cédules. — Lettres de crédit. — Service d'épargne: Dépôts jusqu'à fr. 5000 4%.

Achat et vente de matières d'or et d'argent. — Or fin pour dorure.

La Banque émet aux meilleures conditions des chèques sur toutes les principales villes du globe. — H 10009 C 1441

Horlogerie pour tous pays

Siegm. NEUMANN

BALE (Suisse)

Genre Roskopf 17 à 24 lignes. **Nouveauté**: Calibre extra-plat.

Spécialité: Extra-plat cylindre et ancre, en tous genres.

H 10081 C Echantillons à disposition contre références 1230

BANQUE DE BIENNE

Capital: fr. 750,000

Réserve: fr. 150,000

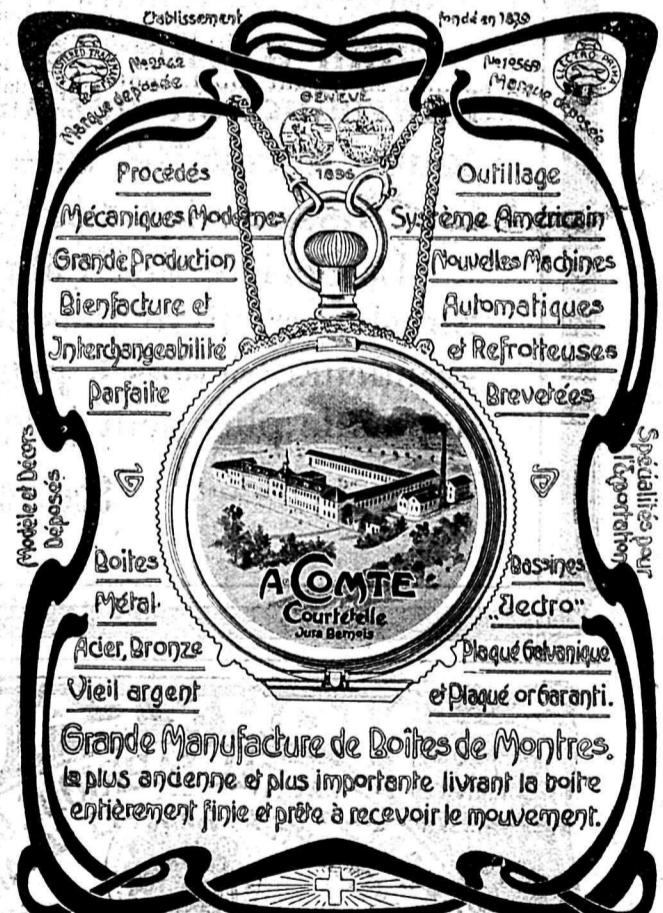
Nous recevons des dépôts de fonds portant intérêt: en **Compte-courant à 3 1/2 %**, disponibles et **sans commission**; sur **Livrets d'Epargne à 4 %** de fr. 1.— minimum, remboursables moyennant avertissement de 1 à 3 mois suivant les montants; contre **Bons de Caisse à 4 %** à 2 ans fixes, munis de coupons semi-annuels aux 30 juin et 31 décembre, et remboursables après dénonciation de 3 mois.

Le timbre et l'impôt de l'Etat de Berne à notre charge.

Nous accordons des **Crédits** et des **avances sur billets**, contre cautionnement ou nantissement, à des conditions avantageuses.

921 BI 1321 Y BANQUE DE BIENNE.

En dehors de sa production la Maison H...J entreprend aussi tous les terminages de boîtes métal et acier, spécialement guilloché flou sur dorage américain.



Fabrique d'Horlogerie „Exit“

E. MAIRE & FILS, Longeau (près Bienné)

Spécialité: Montres de Dames, 11 à 13 lignes

Qualité garantie.

H...U

Interchangeabilité absolue.

Prix très avantageux,

1900

Maison spéciale pour la fabrication de
BRACELETS-MONTRES EXTENSIBLES

simples, solides, élégants

Systèmes et modèles variés. — Brevetés dans tous les pays.

Pratiques et commodes, tenant ferme dans toute position.

Envoi d'échantillons sur demande

Lierés aux fabricants d'horlogerie prêts à y fixer les calottes. H 6745 C

en or, argent, doré
acier oxydé

10

Seul fabricant:
J. Emrich, Pforzheim

Adis.

Par suite de l'emploi uniforme du système métrique au calibrage de verres de montres, la Société des Fabriques de verres de montres réunies, Limited, à Strasbourg, ne calibre plus ses verres que par $\frac{1}{10}$ de m/m .

Le tableau de comparaison entre les anciennes mesures et le système métrique, employé jusqu'à présent, a été reconnu dans la pratique comme trop inexact pour pouvoir servir de base aux commandes d'après le millimètre et ses divisions de $\frac{1}{10}$ de m/m .

Afin d'éviter des différences de mesures, et pour faciliter l'introduction des verres de montres par $\frac{1}{10}$ de m/m , il est de toute nécessité que chaque consommateur demande à son fournisseur les verres par $\frac{1}{10}$ de m/m seulement.

H 7236 C 1197

La Société des Fabriques de verres de montres réunies, Limited, à Strasbourg, livre tous les genres de verres de montres dans toutes les grandeurs, depuis 3 jusqu'à 85 millimètres et au-dessus, en $\frac{1}{10}$ de m/m , depuis le plus petit jusqu'au plus grand diamètre.

Société des Fabriques de verres de montres réunies, Limited,
Strasbourg (Alsace).



Renseignements commerciaux et Contentieux

F.-X. MOESCHLIN

Successeur de J.-A. Tritschler

BALE (Suisse)

Maison fondée en 1869

ZURICH

Service prompt et conscientieux. Conditions d'abonnement favorables
 Relations universelles; plus de 20,000 correspondants dans tous les
 pays.

H 5144 Q 957

Fabrique de Cadrans métal en tous genres
Nydegger-Monnier, Bienne

Rue du Musée, 16a

Promenade de la Suze, 29

Téléphone 96 - Force électrique

1237

Fabrique de cadrans métalliques
Kohly & Etienne

Téléphone 120 BIENNE EXPORTATION

Nouveautés en tous genres: 1500 dessins différents
 Installations spéciales pour la série. **Centrage absolu.**
 BI 10 Y Echantillons et prix à disposition.

1514

ECOLE DE COMMERCE

La Chaux-de-Fonds

ETABLISSEMENT COMMUNAL
subventionné par les Autorités cantonales, fédérales
et par l'Administration du Contrôle

L'année scolaire 1908-09 commencera le **Mardi 5 Mai**

L'enseignement comprend 4 années d'étude.

Peuvent être admis les jeunes gens et — en nombre restreint — **les jeunes filles** âgés de 14 ans révolus, qui subissent avec succès l'examen d'entrée.

Ce dernier aura lieu le **Samedi 2 Mai**, dès 8 heures du matin, à l'Ecole. — En seront dispensés les élèves ayant terminé avec succès leurs études au Progymnase de notre ville.

Les demandes d'inscription, accompagnées du dernier bulletin scolaire et de l'acte de naissance des candidats, sont reçues, jusqu'au 16 Avril, à la Direction et du 21 au 30 Avril, par le Président de la Commission, à son bureau, rue du Pont, 14.

Pour tous autres renseignements, s'adresser aux sous-signés.

II 5809 C. 1786

Le Directeur,

Le Président de la Commission,
F. Scheurer. **L.-H. Courvoisier-Guinaud**

Cours spéciaux pour les élèves réguliers de l'Ecole désirant se présenter aux examens d'apprentis de la poste et des télégraphes.

Pour Doreurs ou Monteurs de boîtes

On offre à louer ou à vendre, pour fin octobre 1908, à Delémont :

Usine hydraulique, turbine 24 chevaux de force (ateliers pouvant contenir une centaine d'ouvriers avec du terrain pour agrandir)

Pour tout renseignement s'adresser par écrit sous **K 2677 Q** à **Haasenstein & Vogler**, Bâle. 4898

VENTE

d'une Manufacture d'Horlogerie
d'une Maison d'habitation
d'une Ferme avec terres et terrains à bâtir

La Fabrique d'Horlogerie „BERNA“ S. A. en liquidation, à St-Imier, offre à vendre, de gré à gré, tous ses immeubles situés à St-Imier, consistant notamment en :

1. Une Fabrique d'horlogerie

avec tout ce qui en dépend, tel que : l'achalandage, le matériel servant à son exploitation, les machines, l'outillage, les marchandises fabriquées et en cours de fabrication, marques de fabrique, brevets, etc.

2. Une magnifique Propriété

comportant une grande maison d'habitation avec ses aînances, jardins et dépendances, plus

3. Une Ferme

y attenant, avec terres cultivables et terrains à bâtir.

4. Plusieurs Champs

situés dans le réage de St-Imier et pouvant également, par leur situation avantageuse, être utilisés comme terrains à bâtir.

Contenance totale des immeubles à vendre :
6 hectares, 31 ares, 66 centiares.

Estimation cadastrale totale, non compris les machines, l'outillage et autres immeubles par destination, **Fr. 274,730.**

Entrée en jouissance immédiate ou selon convenance.

Conditions favorables. Adresser les offres et demandes de renseignements aux notaires soussignés, délégués par la commission de liquidation. H 1550 J. 1907

St-Imier, le 21 avril 1908.

Par commission :

Adh. Jolissaint, not. A. Favre, not.

Directeur commercial

bien au courant de la fabrication et des affaires d'horlogerie, est demandé tout de suite pour importante fabrique d'ébauches et de montres.

Adresser offres avec certificats et prétentions, sous chiffres **T 6188 C**, à **Haasenstein & Vogler**, La Chaux-de-Fonds. 1904

Fabrique d'Horlogerie soignée. - Chronomètres
GINDRAT-DELACHAUX, Rue Léopold Robert 72, Chaux-de-Fonds

Spécialité :

Montres 8 Jours

ancre

tous genres et pour tous pays
toutes grandeurs jusqu'à 80 lignes

Montres 8 jours, simples et compliquées
avec quantième, 554
avec chronographe,
avec répétition, H C
mise à l'heure habituelle
ou mise à l'heure par
le pendant.

Remontoirs et clés

Montres 8 jours
pour voitures,
pour automobiles,
pour voyages,
pour bureau
presse-lettres,
formes carrées,
rondes ou variées,
garnitures
acières, argentées, etc.

Pendulettes 8 Jours

Montres 8 jours à balancier visible ou
à cadran plein avec ou sans seconde
métal, acier, argent et or



Nouveaux Modèles
pour AUTOMOBILES
dans étuis
porte-montre
en cuivre poli
ou nickelé

BOULES CRISTAL

avec mouvements huit jours et un jour
Mouvements 8 jours pr
pendulettes ou petits cartels

Reglage parfait et
marche garan
tie 8 jours
pleins

Kurth Frères

Granges (Grenchen)

Spécialité Montres de dames

Cyl. et ancre

Toujours disponibles

Assortiments complets en

Montres argent oxydées fantaisies

Médaille d'or, Milan 1906

Küng-Champod & Cie

La Chaux-de-Fonds

Daniel JeanRichard, 13 1829

Montres or

pour Damies et Hommes

H 10663 C 9 à 19" cylindres

pour tous pays

Grand choix en montres fantaisie

Prix avantageux

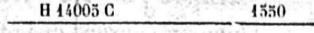
BREVETS D'INVENTION

MARQUES DE FABRIQUE. DESSINS. MODÈLES.

OFFICE GÉNÉRAL FONDÉ EN 1888 LA CHAUX-DE-FONDS.

MATHEY-DORET Ingr. Conseil

H 44005 C 550



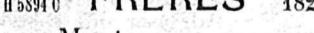
GRAMMATOPOULO

FRÈRES 1826

Montres en gros

Constantinople - Stamboul

ACHATS



PAUL PIGUET-CAPT

Brassus (Vallée de Joux)

Montres compliquées de tous genres

Rattrapantes

H 21695 L Extra-plates. 1801

CAPITALISTES

cherchent 6 horlogers-bijoutiers, 6 comptables-vedeurs, bien au courant des langues française, allemande et si possible anglaise, comme gérants de différentes succursales pour la vente au détail et demi-gros de montres et bijouterie, pouvant disposer chacun, pour être intéressés à l'affaire, d'un capital d'au moins 20,000 francs.

Affaires sérieuses et places d'avenir.

Adresser offres, avec références à l'appui, sous H 751 D, à l'agence de publicité Haasenstein & Vogler, à Genève.

1891

Associé ou Concessionnaire

est demandé par fabricant, faisant spécialement la petite pièce ancre. — Offres sous chiffres **H 661 U** à **Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds.**

1906

C. MEYER-GRABÈR

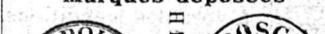
LA CHAUX-DE-FONDS

Montre Roskopf

soignée

Marques déposées

H 10013 C 573



GRAMMATOPOULO

FRÈRES 1826

Montres en gros

Constantinople - Stamboul

ACHATS



PAUL PIGUET-CAPT

Brassus (Vallée de Joux)

Montres compliquées de tous genres

Rattrapantes

H 21695 L Extra-plates. 1801

Commerçant sérieux

s'intéresserait

activement avec quelques mille dans fabrique ou commerce pouvant prouver chiffre d'affaires et rendement. Connait parfaitement la fabrication ainsi que français et allemand. Epoque à convenir. Adresser offres sous chiff.

T 1387 J à **Haasenstein & Vogler, St-Imier.**

1892

Visiteur

Horloger sérieux et capable, ayant pratiqué, comme visiteur-acheveur, dans bonnes maisons, cherche place; références de 1^{er} ordre à disposition. — Faire offres sous chiff.

D 1235 C à **Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds.**

1885

★ Société Horlogère Reconvillier ★

Société anonyme par actions.

Directeur, G. Ruedin.

Fabrication mécanique. — Usines électriques. — Maison fondée en 1902

SPÉCIALITÉS : Montres métal et argent, système Roskopf, de 16 à 42 lignes.

Finissages à clefs de 18 à 22 lignes, genres Russes et Turcs

Qualité garantie. — Prix avantageux. — Automates brevetés

680

Production
mensuelle

42.000

montres et
mouvements.

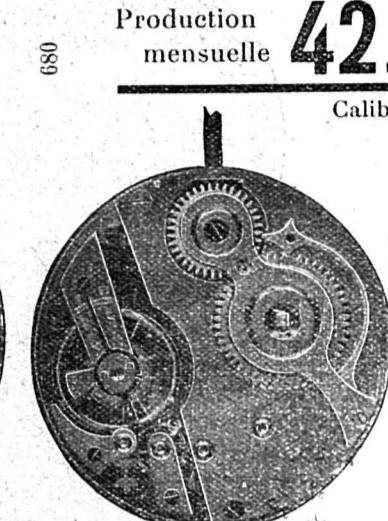
11666

Calibres déposés



Panoramique

680



Calibre C

11666



Calibre B

11666



Calibre A

Les seules montres de dames



hors concurrence en prix par la qualité

10 à 43" ancrés et cylindres, à secondes, en boîtes or, argent et métal

Nouveau : 11 lignes ancre extra-plate

Plus ancienne fabrique produisant cette spécialité

654

Les fils de JEAN AEGLER, Usine « Rebberg », Bienne
LA CHAUX-DE-FONDS, rue Léopold Robert, 58

La Manufacture d'Horlogerie

“LE PHARE” AU LOCLE
(SUISSE)

ournit avantageusement tous
les genres de **MONTRES à RÉPÉTITION**
en grandeurs de mouvements 17 à 24 lignes

Bureaux techniques.

Tous les calibres sont la propriété de la maison.

H 10107 C

Plus de 200 modèles différents.

4161

GRAND PRIX: MILAN 1906

SANDOZ WATCH CO.

Fabrique à St-Imier

Bureau de ventes à LA CHAUX-DE-FONDS

Montres ULTRA-PLATES, hauteur 18 douz.

PLATES, hauteur 26 douz.

Montres 10 et 19" Cassolettes

Boîtes et emboîtements brevetés

Montres 19" plates

Interchangeabilité garantie

Prix avantageux H 10270 C

Répétitions en tous genres

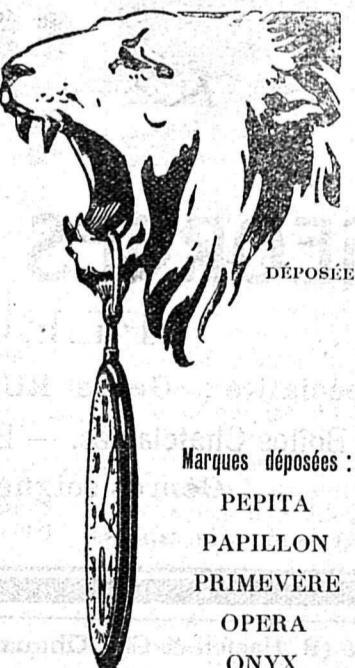
avec et sans chronographe

CHRONOGRAPHES-COMPTEURS

Ultra-plats, hauteur av. chr. 24 douz.

Idem **Extra-plats**, 16 à 19 lignes.

Idem **Hauteur normale**. 1225



Marques déposées :

PEPITA

PAPILLON

PRIMEVÈRE

OPERA

ONYX

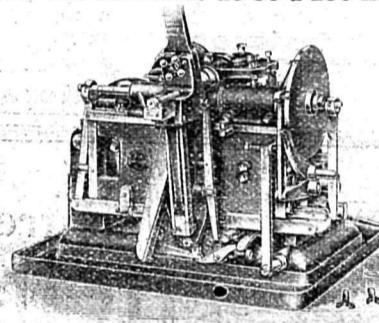
L.-A. GINDRAT, Biel

35, Faubourg du Lac, 35

Machines à tailler les roues
pour petite et grande horlogerie

La machine peut être construite pour tailler jusqu'à 60 mm de diamètre ou plus.

Poids des machines de 50 à 250 kil.



Tours de mécaniciens, de précision, n°s 3 et 3 1/2
en stock, livrables tout de suite,
ainsi que beaucoup d'autres machines
pour l'horlogerie.

Bl 1345 Y 938

BANQUE FÉDÉRALE

(SOCIÉTÉ ANONYME)

LA CHAUX-DE-FONDS

Direction centrale: ZURICH

Comptoirs: Bâle, Berne, Chaux-de-Fonds, Genève, Lausanne, St-Gall, Vevey, Zurich.

Capital social : fr. 30.000.000

Réserve : 5.450.000

Ouvertures de comptes-courants

débiteurs et créanciers.

Escomptes et recouvrements d'effets sur la Suisse et l'Etranger.

Dépôts d'argent à vue et à l'année.

Achat et vente de titres et coupons.

Avances sur titres suisses et étrangers.

Matières précieuses.

Garde de titres et leur gérance.

Coffrets à louer (Safe-Deposit).

Fabrique d'Assortiments cylindre en tous genres
et qualités sur calibres de précision

Spécialité de petites pièces soignées et extra-plates

FRANÇOIS FAIVRE, Charquemont (Doubs)
(France)

MAISON FONDÉE EN 1873

Pivotages sur jauges

interchangeabilité garantie au 100 mm sur mouvement
avec et sans pierres depuis 9 3/4 lignes.

Travail soigné. —o— Prompte livraison
H 6165 C Prix avantageux 1896

Fabrique de Boîtes

argent

Médaille d'argent



Paris 1900

Médaille d'argent



Milan 1906

Ecabert-Ziegler

LES BOIS (Suisse)

BOITES (ARGENT) TOUS GENRES

SOIGNÉES ET BON COURANT

GRANDE PRODUCTION JOURNALIÈRE

LIVRAISON PROMPTE

OUTILLAGE AMÉRICAIN

Décor et finissage

dans ses ateliers.

767

Montre
LUCIDA
Patent

métal, acier, électro, argent et argent doré, mouvement doré, nickelé et gravé

Dernière Crédation

Interchangeabilité garantie

Prix avantageux

Manufacture *
* d'Horlogerie

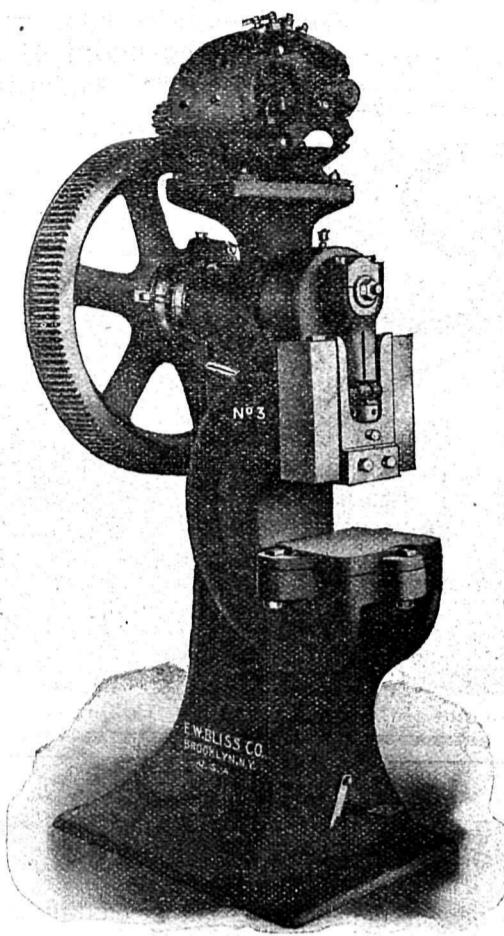
de Hölstein-Waldenburg

CATTIN & CHRISTIAN

II 3884 C Succursales: 519

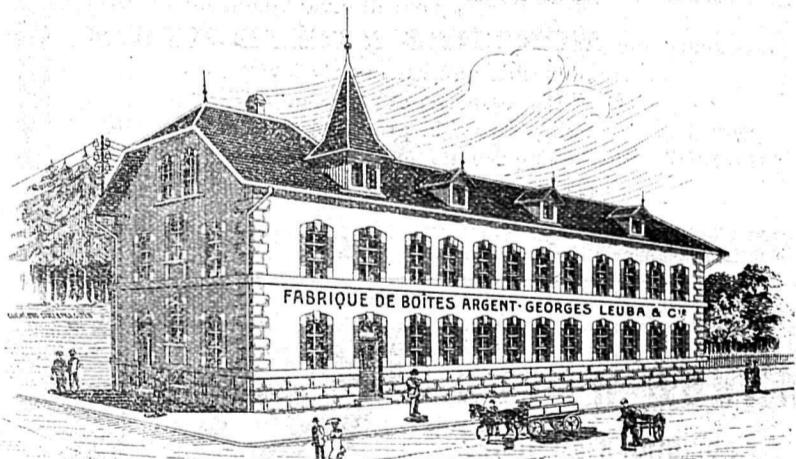
Holderbank (Soleure) Bubendorf (Bâle)

„BLISS“



E.W.BLISS C^o, 100, Boulevard Victor Hugo St-Ouen (Seine)

FABRIQUE DE BOÎTES
ARGENT ET GALONNÉ
en tous genres et pour tous pays



GEORGES LEUBA & C^{ie}
FLEURIER

Spécialité: Genre RUSSE, CHINE et JAPON

Boîtes Châtelaines. — Boîtes plates et extra-plates

Genres soignés et bon courant

Livraisons très rapides. 1816 (II 3193 N) Outilage perfectionné.